



N° 240

Le 28 octobre 1991

## SUSPENSION DE L'AIDE BILATÉRALE AU ZAÏRE

La ministre des Relations extérieures et du Développement international, l'honorable Monique Landry, déplore vivement l'effondrement de l'ordre au Zaïre, le pillage, les pertes de vies innocentes, et l'exode des étrangers y compris les Canadiens.

«Dans l'état d'insécurité actuelle, j'ai décidé de suspendre le programme bilatéral de coopération», a dit M<sup>me</sup> Landry. Sa reprise est conditionnelle à la stabilité et à l'avènement d'un gouvernement respectueux des droits de la personne. D'ici là, le Canada consentira une aide humanitaire et poursuivra ses actions par l'intermédiaire des organismes non gouvernementaux (ONG).

Depuis longtemps déjà, la coopération canadienne s'effectue par le biais des ONG zaïrois. Elle visait essentiellement à aider directement la population, une des plus pauvres du monde.

«Les Canadiens sont affligés par la situation au Zaïre. J'exhorte les parties à s'entendre rapidement sur la composition d'un gouvernement de crise chargé de préparer la transition démocratique et d'amorcer les réformes indispensables au redressement de ce pays», a déclaré M<sup>me</sup> Landry.

Depuis le début de cette crise, le Canada est en constante communication avec les gouvernements amis; il s'associe pleinement aux démarches entreprises par la Communauté économique européenne et ses États membres en vue de ramener la paix sociale au Zaïre.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec le:

Service des relations avec les médias  
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada  
(613) 995-1874